Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D00202600073I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 30 avril 2026

## DC.2026.073

Date de convocation : 24 avril 2026

| Délégués en exercice : 33 | Présents : 31 | Votants : 33 |
|---|---|---|

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

**PRÉSENTS** : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

**Secrétaire de séance** : Mme Martine AUDIC

# Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte Bretagne Mobilités

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

**VU** le Code des transports et notamment les articles L.1231-10 et suivants,

**VU** la délibération n°2024-115 du 14 novembre 2024 portant adhésion au syndicat mixte Bretagne Mobilités,

**VU** les statuts du Syndicat mixte Bretagne Mobilités,

**Considérant** que le mandat de délégué au sein des syndicats mixtes est lié à celui de l'organe délibérant de la collectivité qui l'a désigné,

**Considérant** que le Conseil communautaire nouvellement installé doit, dans les meilleurs délais, procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein des syndicats et organismes extérieurs,

**Considérant** que pour les syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut se porter sur l'un des conseillers communautaires, ou sur l'un des conseillers municipaux d'une commune membre,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D00202600073I0-DE

**Considérant** la nécessité de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un suppléant de Centre Morbihan Communauté pour siéger au sein du syndicat mixte Bretagne Mobilités,

**Considérant** que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte,

**Considérant** que la proposition des personnes listées dans le cadre de la présente délibération résulte d'un travail réalisé en concertation avec chaque commune et confirmé lors du Bureau communautaire du 23 avril 2026,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret,**
- **De DESIGNER les représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte Bretagne Mobilité comme suit :**

| Titulaire (1) | Suppléant (1) |
|---|---|
| Stéphane HAMON | Benoît ROLLAND |

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

| *Pour : 32* | *Contre : 0* | *Abstention : 1* | *Non votant : 0* |
|---|---|---|---|

Abstention : Yvon LE CALLONEC

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

